



Naturalisation par decret

Par **mamadou78**, le **02/10/2014** à **21:09**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car j'aurai besoin de votre aide. J'ai déposé une demande de nationalité française à la sous Préfecture de Rambouillet en Octobre 2013, et en juin 2013 j'ai reçu un courrier comme quoi il fallait compléter mon dossier car il manquait certaines pièces à dossier. J'ai complété mon dossier mi-juin 2014 et j'ai reçu un récépissé de dépôt le 27 Aout 2014 comme quoi mon dossier était complet. Le 1 Octobre, j'ai appelé la Préfecture pour savoir où en était mon dossier, ils m'ont gentille ment répondu que je serais convoqué sans en début janvier 2015 pour un entretien à la Préfecture. Je souhaiterai savoir si c'est vraiment normale cette situation? A titre de rappel, j'ai un bac +5 et je gagne plus 2300€/mois et je suis en cdi depuis plus de 2 ans. Merci pour votre retour.

Par **YesWeCan**, le **03/10/2014** à **11:01**

Bonjour,

C'est tout a fait normal. La préfecture se doit de vous répondre dans un délais compris entre 6 et 18 mois [s]à **partir de la date de remise du récépissé**[/s]. Le traitement du dossier depend vraiment du nombre de dossiers que reçoit la prefecture.

Lien utile : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F15835.xhtml>
(section délais de traitement)

Cordialement,